

les céréales de toutes sortes.—(Très-bien, très-bien ! sur les bancs des députés de la Nouvelle-Ecosse.)—Nous nous proposons aussi de faire un changement sur un autre point qui intéresse vivement mon honorable ami M. Savary : nous nous proposons de suivre la conduite libérale et éclairée que le Canada a adoptée il y a quelques années en enlevant les droits de tonnage appliqués à l'entretien des phares. (Applaudissements.) Nous nous proposons encore de faire un changement dans les droits sur les melasses, et ce changement sera une réduction. Je mentionnerai tout-à-l'heure les détails des sommes produites par ces réductions. Nous nous proposons aussi de reviser une classe de droits qui nous a donné une certaine anxiété et qui a été l'objet de recherches considérables et d'un examen minutieux : je veux parler des droits sur le sucre,—sujet difficile à traiter. Les changements proposés sont donc : l'enlèvement des droits sur les céréales, des droits de tonnage, une plus grande réduction sur les melasses et une révision des droits sur le sucre dans le but spécial d'encourager le commerce direct des Antilles Anglaises avec ce pays. (Très-bien, très-bien !) Je ne pense pas, Monsieur l'Orateur, avoir exagéré les difficultés que le gouvernement a rencontrées en s'occupant de cette question. C'en est une dont le gouvernement anglais s'est sérieusement occupé, il y a quelques années, parce qu'elle comporte plus d'éléments de discorde qu'il y en a dans n'importe quel autre détail du tarif. Il y a déjà plusieurs années, un comité parlementaire a siégé pendant près de deux mois, recueillant les témoignages des hommes de toutes les classes ayant la plus grande expérience des droits sur le sucre. Le résultat des délibérations de ce comité a été un rapport au parlement et subseqüemment l'adoption d'une échelle de droits revisée. Cette échelle a été soumise à l'épreuve d'expériences internationales qui ont été poursuivies jusque vers la fin de l'année dernière, sous la direction des gouvernements français, anglais et hollandais. Le résultat de ces expériences a été que l'Angleterre a adopté une échelle qui est supposée représenter, dans chaque qualité, la quantité exacte de saccharine ou matière cristallisable que chaque classe de sucre contient. Les deux grands motifs qui ont induit le gouvernement à diminuer les droits sur le sucre sont l'intérêt du revenu et l'intérêt du consommateur. Entre ces deux grands intérêts, se trouvent ceux de l'importateur et du raffineur. Ces intérêts intermédiaires engendraient plus que tous les autres les difficultés que le gouvernement a dû étudier. Sous les droits actuels, l'importation du sucre a considérablement augmenté, occasionnant une augmentation correspondante dans le revenu, laquelle, croyons-nous, sera pleinement maintenue par les propositions que je vais mentionner tout-à-l'heure. Nous avons, ai-je dit, à tenir compte des intérêts du revenu et du consommateur, entre lesquels s'élevait un grand intérêt subordonné,—l'encouragement du commerce direct avec les Antilles Anglaises. Je n'ai pas besoin de répéter toutes les objections qui ont été faites au tarif actuel : ce serait occuper la Chambre trop longtemps et peut-être, après tout, cela ne l'intéresserait pas. Nous avons eu à suivre, pendant les trois derniers mois, un cours de littérature sur le